



ENTENTE PIVOTTE SERINETTE TOULON

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SENIORS

	NOM
	PRÉNOM
	DATE DE NAISSANCE / /
	VILLE DE NAISSANCE + CP CP : _ _ _ _
	TÉLÉPHONE DOMICILE
	TÉLÉPHONE PORTABLE
	ADRESSE MAIL



PHOTO

JE SOUSSIGNÉ(E)

- Autorise le responsable de l'entraîneur à prendre toutes les mesures d'urgence sur avis médical en cas d'accident ou de blessure, y compris toutes les entrées, transferts d'hôpitaux, cliniques, toutes interventions chirurgicales jugées nécessaires par les services hospitaliers, sorties après soins, examens pour mon enfant.
- Autorise et accepte d'être transporté à titre gracieux par tous les bénévoles volontaires (dirigeants, joueurs) de l'Entente Pivotte Serinette Toulon en voitures particulières ou en transports collectifs pour les activités du club.
- Autorise le club de l'Entente Pivotte Serinette Toulon à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles apparaît l'enfant, réalisées sur les terrains ou lors des différentes activités organisées par le club.

• Je m'engage en dehors du terrain •

1. Être licencié dans le club de l'EPST, c'est d'abord représenter les couleurs du club. L'attitude de chacun doit être exemplaire où que l'on soit afin de diffuser une image positive du club. Le respect de tous est indispensable.
2. Avant d'appartenir à une équipe, ou à une catégorie, on appartient d'abord à un club. S'intéresser aux équipes et s'investir dans le club est nécessaire.
3. Afin d'être performant et de coller aux valeurs du club, gérer sa santé et avoir une bonne hygiène de vie seront particulièrement importants (s'hydrater, s'étirer, manger équilibré, pas de cigarette au stade...)

• Je m'engage sur le terrain •

1. La présence aux entraînements est obligatoire. S'il y a une absence, elle doit être exceptionnelle, et excusée. Prévenir l'éducateur est obligatoire (coup de téléphone, ou message).
2. Il est impératif d'être à l'heure à l'entraînement. Être 1/4 d'heure au minimum avant le début de l'entraînement en tenue sur le terrain, est obligatoire.
3. La tenue d'entraînement doit être adaptée et complète : les protège-tibias sont obligatoires.
4. L'attitude sur le terrain doit être exemplaire : respecter l'arbitre, les adversaires, les partenaires, les entraîneurs, les supporters est obligatoire.
5. Donner le meilleur de soi-même à l'entraînement et en match est indispensable, pour soi et les autres. Être combatif et déterminé est primordial.
6. La constitution des entraînements, ainsi que la composition des équipes sont les choix de l'entraîneur. On accepte ses décisions, quelles qu'elles soient.
7. Le matériel mis à disposition doit être maintenu en état, et ramassé à la fin de la séance. Les vestiaires occupés doivent être nettoyés, et être aussi propres qu'en arrivant.



Cette charte d'état d'esprit doit permettre à chacun d'évoluer et de vivre sa pratique dans des conditions harmonieuses, de diffuser une image positive du club de l'Entente Pivotte Serinette Toulon, et d'être le plus performant possible.



Le / /

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

CADRE RÉSERVÉ AU CLUB

MODE DE PAIEMENT : ☐ ESPÈCES - ☐ CHÈQUES - ☐ CARTE BANCAIRE - ☐ PASS SPORTS



SURVÊTEMENT

☐

T-SHIRT

☐

SHORT

☐

CHAUSSETTES

☐

COUPE VENT

☐